

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AYHERRE**

NOMBRE DE MEMBRES :

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En exercice : 15
- Qui ont pris part à la délibération : 14

DATE D’AFFICHAGE-DATE DE LA CONVOCATION : 4 octobre 2024

SEANCE DU 8 OCTOBRE 2024

L’an deux mil vingt-quatre et le huit octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Arño GASTAMBIDE, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mmes DUHALDE Kattalin, ECHEVERTZ Chantal, ETCHEVERRY Sabine, OXARANGO Maite, SABALOU Virginie, PEREZ Karine, et MM. BARBIER Koxe, BISCAY Samuel, BARNECHE Patrick, HERNANDEZ Frédéric, MONGABURE Philippe, OTEIZA Ramuntxo, PARACHOU Hervé.

Absents excusés : Mme DARGUY Anne Marie

Mr HERNANDEZ Frédéric a été élu secrétaire.

Délibération N° 2024-05-09 : Participation Ogec école privée et Seaska année 2024/2025

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée le coût moyen d’un enfant à l’école publique pour l’année scolaire 2023/2024, soit 775.00€ et précise que la contribution à l’école privée par l’intermédiaire de l’OGEC, se fait sur cette base-là.

Quant à la participation versée à Seaska (fédération des ikastola) pour les enfants de la commune scolarisés dans les ikastola du secteur, elle sera également basée sur ce montant de 775.00€

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **Décide**, à l’unanimité, de verser à l’OGEC de l’école privée d’Ayherre, une somme de 19 850.00€ pour l’année scolaire 2024/2025
- **Décide** à l’unanimité, de verser à Seaska, pour l’année 2024/2025 la somme de 25 575.00€
- **Autorise** Mr le Maire à signer la convention ci-annexée avec SEASKA

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Arño GASTAMBIDE

